



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Publié le 14/12/2020

Date convocation : 1^{er} décembre 2020

Présents ou représentés : 22

L'an deux mille vingt et le jeudi dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Absent : Charly MARTIN (arrivé à 19 h 10)

Pouvoir : Régine PESENTI à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour les travaux sur le réseau AEP des places Mairie, Belle Croix et de l'Horloge.
- Demande de subvention pour les travaux sur le réseau Assainissement des places Mairie, Belle Croix et de l'Horloge.

UNANIMITE

1. Revalorisation de la participation à la protection sociale prévoyance

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du 27/11/2012 instaurant une participation employeur à la protection de prévoyance ;

Vu l'avis du Comité technique du 03/12/2020 ;

Le Conseil décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

La participation mensuelle sera de 10 € pour tout agent (stagiaire, titulaire, contractuel de droit public y compris contrat géré par le centre de gestion du Gard et contractuel de droit privé contrat aidé par l'Etat) dont la quotité de temps de travail est au moins égale à 17 heures 30 hebdomadaires et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

UNANIMITE

2. Participation à la mutuelle complémentaire santé

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique du 03/12/2020 ;

Le Conseil décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la mutuelle santé souscrite de manière individuelle ou familiale et facultative par ses agents.

La participation mensuelle sera de 50 % de la cotisation mutuelle santé avec un maximum de 50 € par agent, pour tout agent (stagiaire, titulaire, contractuel de droit public y compris contrat géré par le centre de gestion du Gard et contractuel de droit privé contrat aidé par l'Etat) dont la quotité de temps de travail est au moins égale à 17 heures 30 hebdomadaires et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une mutuelle santé labellisée.

UNANIMITE

Arrivée de M. Charly MARTIN.

3- Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU)

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel de la CCPU pour l'exercice 2019.

UNANIMITE

4- DM 1 – budget principal

Afin de mener à bien l'exercice 2020, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux (chapitre 011)		6 000 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics (chapitre 011)		15 000 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance (chapitre 66)		3 000 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (chap 67)		5 000 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles (chapitre 67)		1 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	-	30 000 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	
	Diminution	Augmentation
R-7788 : Produits exceptionnels divers (chapitre 77)		12 000 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013)		3 000 €
R-6459 : Remboursements sur charges de sécurité sociale (chapitre 013)		15 000 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	-	30 000 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-2041582 : Autres groupements, bâtiments et installations (chapitre 204)		12 000 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (chapitre 23)		50 000 €
D-2151 : Réseaux de voirie (chapitre 21)	60 000€	
D-2188 : Autres immobilisations corporelles (chapitre 21)	5 000 €	
D-1641 : Emprunts (chapitre 16)		3 000 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques		2 000 €

(chapitre 041)		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	65 000 €	67 000 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	
	Diminution	Augmentation
R-2031 : Frais d'études (chapitre 041)		2 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 000 €

UNANIMITE

5- Adhésion au service commun d'instruction des autorisations des droits des sols

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays d'Uzès du 16 décembre 2005 portant création du service application du droit des sols

Vu la délibération du conseil municipal du 19/01/2006 portant adhésion au service commune d'instruction des autorisations du droit des sols.

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays d'Uzès du 23 novembre 2020 mettant à disposition des communes un service commun d'instruction des autorisations d'occupation des sols,
Vu la convention jointe en annexe

Considérant que pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la communauté de communes Pays d'Uzès, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le principe présidant à la définition du niveau de service offert est celui d'amélioration du niveau de service que celui dont bénéficiaient les communes depuis 2015, que ce soit en recourant déjà à un service commun ou par les services de l'Etat.

Considérant que les communes demeurent compétentes en matière d'instruction des actes d'urbanisme et sont libres d'adhérer à ce service commun.

Considérant que la communauté de communes Pays d'Uzès a décidé de renforcer son service pour une meilleure efficacité et assurer plus de compétence à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal décide de continuer à adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service instructeur et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la convention.

UNANIMITE

6- Exonération loyers (covid19)

La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 avait prévu la prise de mesures d'aides directes ou indirectes en faveur d'entreprises susceptibles d'être fragilisées dans ce contexte particulier.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler les mesures concernant le paiement des loyers professionnels lors du premier confinement.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les loyers du mois de décembre 2020 des entreprises qui ont cessé leur activité entre le 30 octobre et le 30 novembre 2020 en raison du 2nd confinement : Katia Fleurs, Galerie Terra Viva, salon de coiffure Musitelli et l'Agence immobilière.

UNANIMITE

7- Demande de subvention pour les travaux sur le réseau Eau potable des places Mairie, Belle Croix et Horloge

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour les travaux sur le réseau AEP places Belle croix et mairie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 123 900 € HT.

Le conseil départemental et l'agence de l'eau sont sollicités pour une subvention la plus élevée possible.

UNANIMITE

8- Demande de subvention pour les travaux sur le réseau Assainissement des places Mairie, Belle Croix et Horloge

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour les travaux sur le réseau Assainissement places Belle croix et mairie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 122 500 € HT.

Le conseil départemental et l'agence de l'eau sont sollicités pour une subvention la plus élevée possible.

UNANIMITE

DECISION DU MAIRE

D2020-13 du 8 décembre 2020 : M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un marché à bons de commande avec le groupement d'entreprises SRC/BAZALAGETTE. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans pour un montant minimum annuel de 5000 € HT et un montant maximum annuel de 700 000 € HT

La séance est levée à 19 heures 45 .

Le Maire,
Yvon BONZI



